

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2009 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christophe DIELEN, Adjoints ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine DUMAIRE, Patricia FOUCAULT, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Luc RODET, Christian ROUCHON.

Absents excusés : Raphaël SOTON donne pouvoir à François LECOMTE.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juillet 2009 et propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit de la demande de subvention départementale pour refaire le parquet de la salle de motricité.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

**ASSAINISSEMENT HAMEAU DE VILLENEUVE - CHOIX DE L'ENTREPRISE
POUR EFFECTUER LES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat de la consultation pour le marché de travaux passé sans formalité préalable en application de l'article 28 du Code des Marchés (procédure adaptée) concernant les travaux d'assainissement du Hameau de Villeneuve de Vals et quartier les Couettes.

L'ouverture des offres a eu lieu le 22 Juillet 2009. Monsieur le Maire a souhaité engager une négociation avec les candidats portant sur les modalités techniques d'exécution des travaux de canalisation et sur l'optimisation du poste de relevage (pose de canalisation fonte en bordure de l'Emeil, optimisation de la gestion du poste de relevage, cuvelage monolithique du poste de relevage).

A l'issue de cette phase de négociation, Monsieur le Maire a désigné le groupement d'entreprises SOGEA Rhône Alpes, BOISSET TP, CHAMBARD, CHAPON TP, SAUR, (SOGEA Rhône Alpes mandataire), attributaire du marché, l'offre étant économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix (techniques et prix) 94.60 points résultant de la notation technique et financière contre 44.75 points pour l'offre se classant en seconde position (Entreprise CHEVAL TP).

Le montant du marché s'élève donc à : 602 940,21 € HT suite à la négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix et désigne le groupement d'entreprises SOGEA Rhône Alpes, BOISSET TP, CHAMBARD, CHAPON TP, SAUR, (SOGEA Rhône Alpes mandataire), attributaire du marché concernant les travaux d'assainissement du Hameau de Villeneuve de Vals et quartier les Couettes pour un montant de 602 940.21 € H.T.

ASSAINISSEMENT HAMEAU DE VILLENEUVE - COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat de la consultation pour la prestation de coordination sécurité protection de la santé concernant les travaux d'assainissement du Hameau de Villeneuve de Vals et quartier les Couettes.

Au regard des offre reçues, Monsieur le Maire a désigné HTRL GUIMBAUD, attributaire de la prestation, l'offre étant économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix (techniques et prix)..

Le montant du marché s'élève donc à 1 920,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix et désigne la société HTRL GUIMBAUD – Les Roches qui dansent 26240 SAINT BARTHELEMY DE VALS, attributaire de la prestation de coordination sécurité protection de la santé pour les travaux d'assainissement du Hameau de Villeneuve de Vals et quartier les Couettes pour un montant de 1 920,00 € HT.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN DE MME DESMEURE RENEE - QUARTIER LES SABLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la VC 5 était dans un très mauvais état suite aux inondations du 6 septembre 2008 et qu'il était urgent de la rénover pour la sécurité des riverains.

Pour ce faire et afin d'agrandir une portion de la route, il convient d'acheter 173 m² du terrain de Madame Renée DESMEURE, cadastré B 239, situé quartier les Sables, suivant le plan ci-joint, pour un tarif de 4,00 € par m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rénovation de la voirie de la VC 5 et l'acquisition de 173 m² de terrain à Madame Renée DESMEURE, cadastré B239 pour un montant de 4,00 € par m².

PARQUET DE LA SALLE DE MOTRICITE - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le parquet de la salle de motricité est en béton et que celui-ci est dangereux pour les personnes qui utilisent cette salle, et notamment les enfants des écoles.

Dans un souci de sécurité, Monsieur le Maire propose d'habiller le sol de cette salle avec des mousses spécialement conçues pour les activités destinées à la salle de motricité (danse, éveil et apprentissage des enfants à la gym...).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés, et que l'entreprise la mieux disante estime le montant des travaux (fourniture et pose) à 11 854,70 € HT et que le Conseil Général de la Drôme a la possibilité de subventionner ce projet à hauteur de 10 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de changement du sol de la salle de motricité et sollicite le Conseil Général de la Drôme afin d'obtenir une subvention aussi large que possible.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, Les points suivants ont été abordés :

- Le projet de commerce de Mmes Arphand et Géry, et le coût que cela engendrerait à la commune pour la mise aux normes du local. Ce projet est soumis à l'avis de la commission Urbanisme.
- L'acquisition du terrain de M. Cheval André à Villeneuve pour y installer le poste de relevage de l'assainissement de Villeneuve. Après entretien avec M. Cheval, le prix a été fixé à 2,50 € par m².
- La nouvelle proposition d'urbanisme de la SARL Hermitage pour la création de logements dans la maison Billon. La commission urbanisme va étudier cette demande.
- L'inauguration du Centre de valorisation des ordures ménagères aura lieu le 9 octobre 2009 à 18h00. Tous les conseillers municipaux et le personnel communal seront invités.
- Les mesures à prendre en cas de pandémie grippale.

La liste des fêtes et manifestations du mois de Septembre 2009 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE